

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

Séance du 30/03/2019

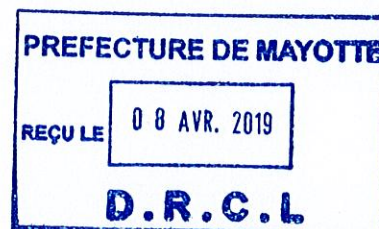
Extrait n°12

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 21

De Votants : 23



Présents :

ABDOU-MADI Sandati, ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, IBRAHIM SAID Maanrifa, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, BACAR Inchatï Soilihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

Absents :

ALI-MALLOUAssani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, ANTOINE Ibrahim Salam, BAMANA Anchya, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima.

Représentés :

Madame MAHADI Salima ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa,
Madame Anchya BAMANA ayant donné pouvoir à Monsieur Zaidani HAROUNA.

A été nommé(e) secrétaire de séance : **ISSOUFI Attoumani**

Objet : Vote des taux de fiscalité 2019

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Considérant l'avis de la commission mixte,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- o De reconduire sur 2019 les taux de fiscalité de 2018 conformément à l'engagement des élus de ne pas asphyxier les contribuables. Dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2019 (état 1259MI) sera communiqué à la 3CO, il sera renseigné et transmis au service du contrôle de légalité (préfecture) avec les taux de 2018.

- o Les taux de fiscalité directe locale 2019 sont les suivants :
 - Taxe d'habitation 4.29%
 - Taxe foncière sur le bâti 4.06%
 - Taxe foncière sur le non bâti 4.39%
 - Contribution financière des entreprises 20%

- o D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 2 avril 2019.

Le président
ZAINOUDINE ANTOYISSA

